

**Bureau Exécutif du 28 avril 2023****Décision du Bureau n°DB 2023/04****Thème : Ressources Humaines****Objet : Mise à disposition d'agents de la Ville de Briançon auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais****Pôle : Ressources**

Nombre de membres du Bureau en exercice : 14  
Présents : 10

Nombre de pouvoirs : 0

Le 28 avril 2023 à 8H30, le Bureau s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de M. Arnaud MURGIA, Président, suite à la convocation du 14 avril 2023.

**Étaient présents :**

MURGIA Arnaud, HERMITTE Guy, REY Jean-Marie, MICHEL Marine, PEYTHIEU Éric, PIC Jean-Pierre, VALDENNAIRE Catherine, CHIAPPONI Jean-Marc, LEROY Pierre, VIOUJAS Jean-Franck.

**Absents excusés :**

SALLE Emeric, FONS Olivier, CHANFRAY Corine,

**Absent :**

NUSSBAUM Richard

**Rapporteur :** M. le Président

**Contexte :**

Les modalités d'échange et d'appui mutuel à travers la coopération entre la Ville de Briançon et la Communauté de Communes du Briançonnais, conduisent à la mise à disposition de deux agents de la Ville de Briançon auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais.

**Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
- L. 2121-29
  - L. 5211-1 ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles :
- L. 512-6 à L. 512-9
  - L. 512-12 à L. 512-15 ;

- VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération n° DEL 2023.04.05/07 du Conseil Municipal de la Ville de Briançon du 5 avril 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Communauté de Communes du Briançonnais de bénéficier de renforts temporaires de ses effectifs techniques dans les domaines de la prévention des atteintes à l'environnement – secteur gestion des déchets (mise à disposition de Monsieur POLETO à hauteur de 60% d'un temps complet) et dans le domaine de la sécurité incendie (mise à disposition de Monsieur THIVENT à hauteur de 10% d'un temps complet)

**CONSIDERANT** les conventions tripartites annexées à la présente décision ;

**Par délégation du Conseil, le Bureau à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative :**

- Approuve la mise à disposition temporaire de Eric POLETO, Technicien principal 1ère classe, à compter du 11 avril 2023 à hauteur de 60% de son temps de travail hebdomadaire au sein des effectifs de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- Approuve la mise à disposition temporaire de Jean-Marc THIVENT, Agent de Maîtrise Principal, à compter du 11 avril 2023 à hauteur de 10% de son temps de travail hebdomadaire au sein des effectifs de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- Précise que ces mises à disposition s'effectuent selon les modalités décrites dans les conventions tripartite annexées à la présente décision ;
- Autorise Monsieur le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **3 MAI 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.